



**BUREAU SYNDICAL**

**RÉUNION DU 13 AVRIL 2016**

**Date de la convocation : 8 avril 2016**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Mr Pierre DUCOUT (Président), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (1<sup>er</sup> Vice Président),  
Monsieur Bernard LAURET (3<sup>ème</sup> Vice Président)

**DÉLIBÉRATION N°20160413\_001  
MARCHÉ DE TRAVAUX D'ÉTABLISSEMENT DE LIAISONS FTTN  
POUR L'OPTICALISATION DE NRAZO**

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

# DÉLIBÉRATION N°20160413\_001

## MARCHÉ DE TRAVAUX D'ÉTABLISSEMENT DE LIAISONS FTTN POUR L'OPTICALISATION DE NRAZO

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés publics,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte Gironde Numérique,

**Vu** l'action du Syndicat Mixte qui consiste à résorber les zones blanches, zones où l'accès à internet haut débit est impossible, de déployer les infrastructures haut débit et permettre l'arrivée du Très Haut Débit (THD) via des technologies comme la fibre optique.

**Vu** le Contrat de Partenariat Public Privé conclu en juillet 2009 pour une durée de 20 ans avec la société Gironde Haut Débit, filiale d'Orange pour la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure de communications électroniques haut débit sur le territoire Girondin.

**Considérant** que la construction du réseau de collecte s'est achevée en juillet 2011, et la phase de réception des ouvrages a été finalisée en octobre 2012.

A ce jour, 1 060 km d'artères optiques ont permis le raccordement de :

- 87 Zones d'Activités
- 180 sites publics (collèges, lycées, SDIS, hôpitaux)
- 107 NRAZO (Nœud de Raccordement Abonné Zone d'Ombre), dont 30 NRAZO opticalisés
- 47 NRAMed (Nœud de Raccordement Abonné Montée en Débit).

**Considérant** l'augmentation des usages qui représentent 30% de volume de données supplémentaires par an, les NRAZO cuivre déployés sur la période 2009/2011 dans le cadre du Contrat de Partenariat Public Privé sont arrivés à saturation.

**Considérant** la nécessité de procéder à une adaptation technologique du réseau par des opérations d'opticalisation de NRAZO.

### Fibrage NRAZO

Les opérations d'adaptation technologique du réseau de Gironde Numérique consistent en l'établissement de liaisons FttN (Fiber To The Neighbourhood - Fibre jusqu'au quartier) pour l'opticalisation de NRAZO. Ces opérations auront pour effet :

- D'améliorer la couverture actuelle en permettant aux opérateurs de déployer la technologie VDSL2 pour le grand public
- De préparer la future desserte du territoire en FttH (Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné)

Dans le cadre d'un projet FttH futur, ces NRAZO pourront être amenés à devenir des PM (Points de Mutualisation). Les investissements réalisés pourront donc être utilement réutilisés à cette occasion.

## DÉLIBÉRATION N°20160413\_001 MARCHÉ DE TRAVAUX D'ÉTABLISSEMENT DE LIAISONS FTTN POUR L'OPTICALISATION DE NRAZO

### Contractualisation

L'objet du marché de travaux envisagé est la réalisation des études d'exécution et les travaux de mise en place des liaisons optiques FttN pour l'opticalisation de NRAZO dont la liste prévisionnelle figure ci-après.

Commune	code NRA
SALAUNES	9AU
SALLES	9NN
HAUX	9HA
PUJOLS SUR CIRON	9CJ
ST MICHEL DE RIEUFRET	9MR
MARCENAI	9RC
ST CAPRAIS DE BLAYE	9CE
CAPIAN	CPF
BONNETAN	9BO
LOUCHATS	9LO
PUISSEGUIN	9PG
NAUJAN ET POSTIAC	9NP
LISTRAC MEDOC	9MD
ST SAVIN	9VB
LALANDE DE POMEROL	9LL
SAVIGNAC DE L ISLE	9VS
LES LEVES ET THOUMEYRAGU	9VE
BAZAS	9BP
ST CIBARD	9CI
LALANDE DE POMEROL	9SS
ST JEAN DE BLAIGNAC	9JB
GAILLAN EN MEDOC	9GM
ROMAGNE	9RO
GENERAC	9EE
ST COME	9SC
ST ANTOINE SUR L ISLE	9AI
MARGUERON	9MG
BUDOS	9UD
TABANAC	9TA
RUCH	9UC
BEAUTIRAN	9BS
CARDAN	9CA
SAVIGNAC	9SV
COIMERES	9CO
LANGOIRAN	9LH
CAUVIGNAC	9CC
OMET	9OM
LESPARRE MEDOC	9LE
lot optionnel	
LERM ET MUSSET	9LT

## DÉLIBÉRATION N°20160413\_001 MARCHÉ DE TRAVAUX D'ÉTABLISSEMENT DE LIAISONS FTTN POUR L'OPTICALISATION DE NRAZO

A l'issue des résultats de la procédure de marché public, cette liste pourra être ajustée. D'autres NRAZO cuivre pourront être opticalisés jusqu'à concurrence de montant indiqué à l'article financement.

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, le montant estimé du marché étant inférieur à 5 225 000 € Hors Taxes, le marché sera attribué par le Président du Syndicat mixte Gironde Numérique.

Le marché de travaux sera lancé sous la forme d'une procédure adaptée au sens de l'article 27 du Code des Marchés Publics.

Le Bureau Syndical a compétence pour autoriser le Président à passer des marchés dans les conditions prévues par le Code des Marchés Publics. Par délibération en date du 23 juin 2015, le Bureau a délégué sa compétence de passation des marchés publics à procédure adaptée au Président de Gironde Numérique. Néanmoins, vu l'importance du marché, il a été décidé de soumettre le principe de la passation du marché de travaux d'établissement de liaisons FttN pour l'opticalisation de NRAZO à l'approbation préalable du Bureau.

### **Financement**

Les crédits budgétaires alloués pour l'opération d'opticalisation des NRAZO sont fixés à 3 200 000 € Hors Taxes.

Dans ces conditions, je vous prie Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à :

- Engager, attribuer et signer un marché de travaux d'établissement de liaisons FttN pour l'opticalisation de NRAZO selon les modalités visées ci-dessus
- Effectuer toutes démarches utiles à la réalisation des opérations.

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 13 avril 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT